

AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Installation et exploitation d'un manège enfantin, de type carrousel, sur la place Grenette

Une personne a fait part de son souhait d'occuper le domaine public, place Grenette, afin d'exploiter un manège enfantin, de type carrousel. L'occupation du domaine public sera autorisée par arrêté pour une durée de 83 jours, soit 2 mois et demi. (du mercredi 5 juin 2024 au lundi 26 août 2024 inclus – montage et démontage du manège compris) et soumise au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.

En application de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la Ville de Grenoble prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de cette personne et s'assure, par la présente publicité, et avant signature d'un éventuel arrêté, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Les personnes intéressées par l'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un carrousel devront déposer leur candidature **au plus tard le mardi 21 mai 2024**. Les documents à remettre sont précisés dans le règlement de consultation, disponible sur le site internet de la Ville de Grenoble ou au service Occupations Commerciales – secrétariat 82 rue des Alliés à Grenoble.

Le service Occupations Commerciales de la Ville de Grenoble analysera les propositions au regard des critères prévus dans le règlement de consultation. Un projet d'arrêté d'occupation du domaine public avec le candidat ayant présenté la proposition la mieux classée sera ensuite soumis à l'approbation de l'élu grenoblois référent.

Conformément à la délibération approuvée par le Conseil Municipal le 20 novembre 2023, le candidat sélectionné devra s'acquitter, auprès de la Ville de Grenoble, d'une redevance d'occupation du domaine public de **30 €/m²/mois pour un manège occasionnel** – non permanent présent moins d'un trimestre (article 4001A) et d'**un droit fixe de 5,80 €** (article 1001).

La Ville de Grenoble se réserve le droit de ne pas délivrer d'autorisation d'occupation du domaine public en raison de candidatures infructueuses.

Pour obtenir tous renseignements :

Service Occupations Commerciales

82, rue des Alliés - 38100 Grenoble / 04 76 76 37 75

Horaires d'ouverture (8h30-12h30 / 13h30-16h30 tous les jours de la semaine excepté le mardi après-midi).

Par voie électronique à l'adresse mail suivante :

droits.voirie@grenoble.fr